



Perpignan, le 16 AVR 2021

Monsieur François BONNEAU
Maire
Hôtel de Ville
66 200 LATOUR BAS ELNE

Suivi par : DCFEIT – M. MARTIN
Objet : projet de modification simplifiée 2 du PLU de LATOUR BAS ELNE
PJ : avis des services



Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions des articles L 153-40, L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai bien reçu le projet de modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de LATOUR BAS ELNE.

A ce titre, je vous transmets les observations de mes services que vous trouverez dans l'annexe ci-jointe.

Par avance, je vous remercie de nous envoyer le dossier approuvé de cette modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Pour la Présidente du Département
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des
Territoires et Mobilités

Alain SIRE



**Avis des Services du Département
concernant la 2ème modification simplifiée du PLU
de la Commune de LATOUR BAS ELNE**

INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS :

La Direction des Infrastructures et Déplacements ne constate pas d'impact sur le réseau routier départemental.